

HABITAT-SERVICE

Rue Chevaufosse, 78

B-4000 Liège.

Tél. : 04 226 20 55

E-mail : info@habitat-service.be



HABITAT-SERVICE



ASSOCIATION DE PROMOTION DU LOGEMENT

Habitat-Service est une asbl reconnue en tant qu'Association de Promotion du Logement. Nous sommes un organisme à finalité sociale qui agit pour l'intégration sociale à travers le logement. Notre service s'adresse principalement aux personnes et aux ménages en état de précarité, mal-logés ou sans-abri.

Les APL sont constituées d'au moins un travailleur social et un agent spécialisé. Celles-ci fonctionnent grâce à un large réseau de partenariats (communes, CPAS, propriétaires privés, fabriques d'église, associations, mécénat, acteurs publics et privés...).

NOTRE MISSION

Nos missions sont :

- l'intégration sociale par la mise à disposition de logement décent ;
- l'assistance administrative, technique et juridique relative au logement.

Parmi les aides développées par notre service, nous proposons :

- la création de logements, de logements d'insertion et de logements solidaires ;
- l'attribution d'un logement selon les besoins et, ensuite, l'accompagnement social des locataires, notamment dans le cadre du bail glissant ;
- l'aide à la recherche d'un logement par le biais d'ateliers, de médiation entre propriétaire et locataire ;
- une permanence juridique ;
- une formation collective, *Matinéco*, en partenariat avec d'autres services pour promouvoir le bien-être dans le logement.

Nous favorisons donc l'aide à l'accès au logement et l'insertion durable dans un habitat autonome, salubre et décent.

NOTRE PROJET

Au quotidien, nous sommes souvent confrontés au déficit de l'offre de logements à un prix abordable. Nous ne pouvons que constater l'accroissement de la précarité et la difficulté, pour ceux et celles qui nous sollicitent, de trouver un toit.

Parallèlement à ces constatations, la Région Wallonne avec l'aide des villes et des communes tente de limiter le nombre de logements vides dans notre pays.

Notre service a le projet de mettre à disposition de notre public le plus grand nombre de logements. Soit par l'acquisition de logements inoccupés et insalubres, afin de les rénover et, ensuite, de les louer, dans le cadre d'un projet de logements d'insertion. Soit par une collaboration avec des propriétaires privés ou institutionnels, dans le cadre d'une collaboration autour d'un bail glissant.

Nous disposons, à l'heure actuelle, de plusieurs logements, dont un logement de trois chambres à coucher, de quatre logements à deux chambres à coucher et de six logements comprenant une chambre à coucher, que nous mettons à la disposition de personnes connaissant un tournant difficile dans leur vie.

En 2012, nos logements ont hébergé vingt-cinq ménages, vingt-huit adultes et dix-neuf enfants.

L'ACCOMPAGNEMENT DES LOCATAIRES

Cet accompagnement s'appuie sur la relation, le lien créé avec la personne. Il est formalisé dans un contrat personnalisé ainsi qu'un contrat de bail.

Le contrat d'accompagnement comporte plusieurs volets :

- l'accompagnement pour une gestion locative adaptée :
 - le paiement régulier du loyer
 - l'entretien correct du logement
 - la résolution et la prévention de problèmes de voisinage
- l'accompagnement administratif :
 - explication des différentes administrations (FOREM , ONEM, CAPAC...)
 - relevé des démarches à accomplir seul ou ensemble
 - classement des documents personnels (factures, attestations)
- l'accompagnement budgétaire :
 - aide à la répartition des dépenses en fonction des besoins et des obligations de chacun
 - élaboration d'un budget prévisionnel et prévention des impayés
- l'accompagnement sanitaire :
 - information et orientation concernant les soins médicaux
 - hygiène de vie (alimentation, sommeil...)
 - information sur les différentes couvertures (mutuelle et assurance)
- l'accompagnement professionnel :
 - information, orientation et accompagnement en vue d'une formation qualifiante ou d'un emploi
 - soutien technique à la recherche d'emploi (comment lire les annonces, rédiger un CV...)
- l'accompagnement dans la recherche de loisirs :
 - insertion dans le quartier, dans un réseau social et relationnel

Lors de la signature du contrat de bail, l'utilisateur entre dans une relation contractualisée qui intègre l'obligation d'un paiement et place également le cadre dans lequel le suivi peut s'effectuer. Le lien entre maintien dans l'habitat et le respect des engagements financiers est un axe de travail incontournable qui sera traité tout au long de l'accompagnement.

C'est peut-être un lieu commun de dire que le logement est le problème visible de l'iceberg, mais être sans logement ou « mal-logé » est le plus souvent le résultat d'un processus très lent et l'aboutissement d'une série de problèmes qui participent en amont à cette situation difficile.

Paradoxalement, avoir un chez soi n'est pas LA solution à tous les problèmes. Il arrive même que cela en crée d'autres ; c'est souvent synonyme de solitude, de froid, d'ennui...de responsabilités nouvelles.